

**ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE**  
**DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

La Havane, le 12 décembre 1996

**Accord No. 2 /96**

**BUDGET DE L'AEC POUR 1997**

Le Conseil des Ministres :

Sous réserve des Articles IX (b) et XII (1,3,4) de la Convention Constitutive, ainsi que l'Accord No 2/95 de ce Conseil, a convenu :

1. De maintenir le budget total de l'Association pour 1997 à US\$1,5 millions.
2. De maintenir la répartition en sections et sous-sections comme prévue dans le Budget de 1996, sauf dans les cas suivants :
  - a) de réduire les Dépenses pour le Recrutement de Personnel International (1.3) de US\$151.844,00 à US\$44.485,00
  - b) d'augmenter la rubrique qui correspond à l'Equipement (4.3) de US\$16.700,00 à US\$124.059,00.
3. D'approuver la répartition qui est incluse à l'Annexe I, dans les proportions suivantes :

- Conseil des Ministres	5,33% du budget
- Secrétariat Général	
Personnel International	48,30% du budget
Personnel Local	5,10% de budget
Voyages Officiels	6,71% du budget
Dépenses Administratives Générales	18,83% du budget
Réunions	15,73% du budget
4. De réaffirmer que le niveau de recrutement de personnel du Secrétariat doit s'ajuster selon la disponibilité de ressources financières de l'Association, de façon que l'on évite d'encourir un déficit budgétaire.
5. De maintenir la structure et la composition du Secrétariat comme prévu dans l'Accord No 2/95 de ce Conseil (Annexe II).

6. D'habiliter le Comité Spécial responsable du budget et de l'Administration pour qu'il puisse, lors de la première réunion de 1997, faire une analyse et se décider sur la proposition soumise par le Secrétariat Général, pour que celui-ci ajuste le nombre de personnel. Au cas où l'analyse de la proposition donne lieu à une hausse de personnel, le Comité pourra l'autoriser, pourvu que cette hausse n'implique pas des changements au budget déjà approuvé.
7. De maintenir la distribution de quotas et contributions des Membres de la manière dont elle se présente à l'Annexe III.

## ANNEXE I

L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE  
BUDGET 1997

	Côût en EU\$	Côût en TT convertis en EU\$	Total Budget en EU\$	% par Poste
<b>CONSEIL DES MINISTRES</b>	<b>39,300.00</b>	<b>40,700.00</b>	<b>80,000.00</b>	<b>5,33</b>
1. Personnel	39,300.00	5,700.00	45,000.00	
2. Matériel d'impression		10,000.00	10,000.00	
3. Location de machines et équipement		10,000.00	10,000.00	
4. Location de bureaux		10,000.00	10,000.00	
5. Frais de Représentation officielle		5,000.00	5,000.00	
<b>SECRETARIAT</b>				
1. Personnel International	724,420.00		724,420.00	48,30
1.1. Salaire de Base	514,115.00		514,115.00	
1.2. Avantages	165,820.00		165,820.00	
1.2.1. Fonds de prévoyance	71,976.00		71,976.00	
1.2.2. Cessation de Service	42,844.00		42,844.00	
1.2.3. Assurances	15,000.00		15,000.00	
1.2.4. Indemnité de logement	24,000.00		24,000.00	
1.2.5. Frais de Représentation	12,000.00		12,000.00	
1.3. Prime de recrutement	44,485.00		44,485.00	
2. Personnel Local		76,562.00	76,562.00	5,10
2.1. Salaire de Base		55,700.00	55,700.00	
2.2. Avantages		17,279.00	17,279.00	
2.2.1. Fonds de prévoyance		7,798.00	7,798.00	
2.2.2. Prestations Sociales		3,481.00	3,481.00	
2.2.3. Assurance		6,000.00	6,000.00	
2.3. Heures supplémentaires		3,583.00	3,583.00	
3. Voyages officiels	100,603.00		100,603.00	6,71
4. Frais généraux d'administration		282,415.00	282,415.00	18,83
4.1. Dépenses de Bureau		3,000.00	3,000.00	
4.2. Mobilier		5,100.00	5,100.00	
4.3. Equipement		124,059.00	124,059.00	
4.4. Matériels et fournitures		16,000.00	16,000.00	
4.5. Communications		90,000.00	90,000.00	
4.6. Publications et Impressions		10,000.00	10,000.00	
4.7. Diffusion		15,000.00	15,000.00	
4.8. Frais de représentation officielle		5,000.00	5,000.00	
4.9. Frais Divers		14,256.00	14,256.00	
5. Consultants et Réunions	216,000.00	20,000.00	236,000.00	15,73
<b>Total EU\$</b>	<b>1,080,323.00</b>	<b>419,677.00</b>	<b>1,500,000.00</b>	<b>100,00</b>

ANNEXE II

VENTILATION POSTES BUDGETAIRES  
PERSONNEL INTERNATIONAL EN \$ EU  
DONNEES RELATIVES AU PERSONNEL

Fonctionnaires Personnel de direction	Titre	Salaire Annuel Total	Primes de Recrutement	Indemnité de Logement	Frais de Représentation	Fonds de Prévoyance	Assurance Vie et Assurance Maladie	Frais de Reap triment Prime de Ce sation de Service : %	TOTAL
1	Secrétaire Général	89.862	18.389	24.000	12.000	12.581	1.500	1.489	165.821
3	Directeurs	193.629	48.836			27.108	4.500	16.136	290.209
6	Professionnels	230.624	84.619			32.287	9.000	15.219	375.749
Total Personnel International = 4 + 6 + 10		514.115	151.844	24.000	12.000	71.976	15.000	42.841	831.779
Personnel Local									
	Secrétaire du Secrét. Gral.	12.000				1.680	1.500	750	15.930
	Pool de Secrétaires (3)	32.400				4.536	1.500	2.025	40.451
	Secrétaire Gral. 1	6.207				869	1.500	388	8.954
	Secrétaire Gral. 1	5.093				713	1.500	318	7.624
	Total Personnel Local = 6	55.700				7.798	6.000	3.481	72.979
Total Personnel International et Local		569.815	151.644	0		79.774	21.000	45.325	904.758

Taux de Changes : 6.00 pour dollar EU.

Les primes de recrutement impliquent un mois de salaire - 3 litres de transport + déménagement.

Indemnité de logement prévue pour le Secrétaire Général 2.000 dollars EU par mois.

Frais de représentation prévus pour le Secrétaire Général 1.000 dollars EU par mois.

Avantages prévus

Fonds d'épargne : 14% du salaire mensuel versé par l'Association et 7% par le fonctionnaire.

Assurance de service : tous les fonctionnaires internationaux sont recrutés pour une période déterminée, aucune réserve n'est prévue pour le transfert et le déménagement en fin de contrat.

En fin de contrat de durée déterminée, le fonctionnaire perçoit un mois de salaire pour chaque année de service.

Pour le personnel local, il a été prévu 3 semaines par année de service au titre de prestations sociales.

// Les vacances n'ont pas fait l'objet d'une estimation.

## ANNEXE III

REPARTITION DES QUOTES-PARTS DE L'AEC  
% du total

Montant en \$EU

	% du total	Montant en \$EU
<b>I. GROUPE I</b>	<b>39,296</b>	<b>589,436</b>
Catégorie A	5,648	84,726
Antigua et Barbuda	0,6276	9,414
Dominique	0,6276	9,414
Grenade	0,6276	9,414
Guyana	0,6276	9,414
Haïti	0,6276	9,414
Nicaragua	0,6276	9,414
Saint-Kitts-et-Nevis	0,6276	9,414
Saint Vincent et les Grenadines	0,6276	9,414
Sainte-Lucie	0,6276	9,414
Catégorie B	3,742	56,128
Belize	1,87093	28,064
Suriname	1,87093	28,064
Catégorie C	9,556	143,340
Barbade	2,389	35,835
El Salvador	2,389	35,835
Guatemala	2,389	35,835
Honduras	2,389	35,835
Catégorie D	20,349	305,242
Costa Rica	2,90707	43,606
Cuba	2,90707	43,606
Jamaïque	2,90707	43,606
Bahamas	2,90707	43,606
Panama	2,90707	43,606
République dominicaine	2,90707	43,606
Trinité et Tobago	2,90707	43,606
<b>2. GROUPE II</b>	<b>40,167</b>	<b>602,500</b>
Colombie	13,38889	200,833
Mexique	13,38889	200,833
Venezuela	13,38889	200,833
<b>3. GROUPE III</b>	<b>15,871</b>	<b>238,064</b>
Membres Associés	15,87093	238,064
<b>4. PAYS D'ACCUEIL</b>	<b>4,667</b>	<b>70,000</b>
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	<b>100,00</b>	<b>1,500.000</b>